

Je renvoie ma fiche à SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS

Ou au trésorier du SNEP Grenoble : Romain Fredenucci, 322 Route de Faveroles, Girardière, 38450 VIF

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation</b>			
	Nom					Nom :			
	Nom de naissance					Adresse complète :			
	Prénom					<b>Mode de recrutement</b>			
	Adresse complète					Professeur EPS stagiaire		Agrégé EPS stagiaire	
	Mail					CAPEPS : externe	interne	3 <sup>e</sup> voie	Agrégation externe
	Téléphone fixe					Détachement	Liste d'Aptitude		Agrégation interne
Téléphone portable				Renouvellement	Prolongation				
<b>Bulletins</b>	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...				<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>				
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepsfu.fr/espace-membre/">https://www.snepsfu.fr/espace-membre/</a> .				<small>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</small>				
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepsfu.fr/espace-membre/">https://www.snepsfu.fr/espace-membre/</a> .								
				<b>Date et signature</b>					

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024 STAGIAIRES

### Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66 %, versé par l'État que tu sois imposable ou non. Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

Tu trouveras dans le tableau ci-contre ce que coûte réellement la cotisation syndicale pour un stagiaire EPS.

	Professeur(e) EPS STAGIAIRE	Agrégé(e)** EPS STAGIAIRE
<b>Cotisation syndicale annuelle (versée au SNEP-FSU).</b>	<b>100 €</b>	<b>125 €</b>
<b>Crédit d'impôts.</b>	<b>66 €</b>	<b>83 €</b>
<b>Coût réel de la cotisation syndicale pour l'adhérent.</b>	<b>34 €</b>	<b>43 €</b>
<b>Soit, par semaine. *</b>	<b>0,65</b>	<b>0,82</b>

\* Sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche.

\*\* pour les collègues déjà titulaires (PEPS ou PS), se référer à votre dernier échelon

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepsfu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

### PRELEVEMENT MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Compl. d'adresse \_\_\_\_\_

CP - Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Code IBAN \_\_\_\_\_

Code BIC \_\_\_\_\_

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**

Ref : cotisation SNEP

A :

Le :

Signature :

Paiement récurrent

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE ICI →